

SAMEDI 4 MAI 2019

12e Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale des membres de l'AQDMD aura lieu le samedi 4 mai 2019, de 10 h à 12 h, aux Habitations Nouvelles Avenues, 6450 boul. Pie IX, à Montréal (attention aux problèmes de stationnement sur Pie IX).

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 2018 et suivi.
4. États financiers 2018.
 - a) Présentation des états financiers 2018 et questions.
 - b) Nomination du comptable externe.
5. Présentation du rapport d'activités de 2018 et objectifs pour 2019.
 - a) Rapport d'activités de 2018.
 - b) Objectifs 2019.
6. Levée de fonds Cause Gladu/Truchon.
7. Ratification des actes du conseil d'administration.
8. Modification des objectifs de l'AQDMD pour le registraire des entreprises du Québec et modifications subséquentes des règlements généraux.
9. Élection des administrateurs de l'AQDMD et dévoilement des résultats.
10. Conférence et échange : État des lieux dans la cause Gladu/Truchon c. Canada et Québec, suite au procès de janvier 2019. Me Jean-François Leroux, 2e avocat principal (Ménard-Martin) (voir infos ci-après).
11. Levée de l'assemblée.

Doris Dubreuil, secrétaire-trésorière
Georges L'Espérance, président

Nos objectifs comme OSBL sont les suivants

- Œuvrer à la reconnaissance de l'autonomie de chaque personne en fin de vie.
- Sensibiliser et informer la population sur les enjeux relatifs à une fin de vie dans la dignité et en accord avec leurs valeurs.
- Participer au débat public sur la question de mourir dans la dignité et en particulier de recevoir l'aide médicale à mourir dans le respect des critères des lois.
- Inviter chaque citoyen à prévoir une fin de vie conforme à ses valeurs et les responsabilités individuelles qui en découlent.
- Contribuer à la recherche sur les enjeux relatifs à la fin de vie.
- Diffuser de l'information sur les droits prévus par les différentes lois canadiennes relatives à la fin de vie.
- Tisser des liens avec les associations nationales et internationales qui s'intéressent aux conditions de fin de la vie.

Laurent McCutcheon, vice-président

Conférence de Me Jean-François Leroux

Nous sommes très heureux de vous annoncer que Me Jean-François Leroux a accepté d'être notre conférencier invité.

Me Jean-François Leroux est un avocat spécialisé en droit de la santé et en responsabilité médicale; il œuvre depuis plus de 15 ans au cabinet Ménard Martin avocats. Me Leroux a complété une maîtrise en droit de la santé et est appelé régulièrement à donner des conférences, et ce, tant pour des professionnels de la santé que pour des avocats ou des usagers du réseau.

En lien avec l'aide médicale à mourir, M^e Leroux a agi comme coprocurateur de madame Gladu et de monsieur Truchon lors du procès qui s'est déroulé du 7 janvier au 28 février dernier.

Lors de la conférence, M^e Leroux discutera des quatre points suivants :

1. Quelles étaient les questions en litige lors du procès Gladu/Truchon?
2. Quelle est la preuve qui a été présentée en lien avec les différentes questions identifiées au point précédent?
3. Quelle était la position de chacun des acteurs (Demandeurs, Procureur général du Canada et Procureur général du Québec) en lien avec les questions identifiées?
4. Quels sont les différents dénouements possibles selon la décision que rendra la Cour en lien avec chaque question identifiée?

De ce qui précède, la présentation vise à résumer l'essentiel des enjeux qui ont été soulevés lors du procès et vise à se questionner sur les différentes avenues que pourra choisir d'emprunter le tribunal.